

Règlement des « JO à Saint-Jean » du 1^{er} Juin 2024 Ville de Saint-Jean-de-Védas

La France aura l'honneur et le privilège d'accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques au cours de l'été 2024.

La Ville de Saint-Jean-de-Védas souhaite accompagner ce moment historique et fédérateur pour notre pays en organisant une journée sportive et conviviale autour des disciplines olympiques et paralympiques. Cette journée aura lieu **le samedi 1^{er} Juin 2024**. Elle est ouverte aux habitants de la commune, ainsi qu'aux personnes y travaillant.

Les valeurs de l'olympisme «Amitiés, Respect et Excellence» guideront cette journée et l'engagement des participants.

Article 1: Déroulement de la journée

L'ensemble des équipes participant à cette journée se retrouvera le 1^{er} juin à 8 heures 30 au complexe sportif J.-B. Mirallès pour un café d'accueil et la remise du kit de bienvenue avec le planning des épreuves sportives.

Ces dernières débuteront à 9 heures et se termineront à 17 heures 30.

Le midi, un repas sera offert à chaque participant. Les accompagnateurs pourront déjeuner sur place, des plats payants seront proposés.

À l'issue des épreuves sportives, les participants et leurs accompagnateurs se retrouveront au Parc du Terral à compter de 18 heures 30 pour une remise des récompenses. Une soirée conviviale sera proposée à la fin de cette cérémonie. Un apéritif sera offert par la mairie et des foodtrucks seront à disposition des participants pour l'achat de repas.

Une ambiance musicale sera proposée jusqu'à 23 heures.

Article 2: Les épreuves sportives de la journée

Lors de cette journée, chaque équipe pratiquera des sports collectifs, en duo ou individuel. Les épreuves seront en lien avec les disciplines pratiquées lors des jeux olympiques et paralympiques.

En parallèle de ces rencontres sportives, un défi sportif collectif rythmera la journée. L'atteinte de l'objectif permettra, à une association ou un sportif de haut niveau participant à ces jeux olympiques, de recevoir une somme d'argent versée par la municipalité.

En cas de besoin, des participants pourront être sollicités pour arbitrer des épreuves sportives.

Article 3: Les modalités d'inscription à la journée

Cette journée regroupera au maximum 20 équipes de 8 personnes. Chaque équipe devra être mixte et les membres devront avoir au minimum 16 ans et être composée au moins de deux personnes adultes.

Lors de l'inscription, à réaliser auprès du service Sports et vie associative de la mairie ou par mail à l'adresse suivante: jo2024@saintjeandevadas.fr , les équipes devront compléter le bulletin d'inscription joint au présent règlement en indiquant la taille (tee-shirt) de chaque participant et déposer un chèque de caution de 30 € (libellé à l'ordre du Trésor Public) qui sera rendu le matin de la compétition, avec le kit de bienvenue. En cas d'absence de l'équipe le jour de la manifestation, le chèque sera encaissé.

Les inscriptions seront closes au 30 avril 2024 ou avant si le nombre d'équipes pouvant participer à cette compétition a été atteint. Dans ce dernier cas, une liste d'attente avec deux ou trois équipes sera établie.

Article 4: Classement des équipes

Pour chaque épreuve sportive, des points seront attribués aux équipes.

À l'issue de la journée, un classement général sera fait et les trois premières équipes seront récompensées.

Pour les épreuves le permettant, un classement individuel sera également réalisé et les trois premiers de chaque épreuve obtiendront également une récompense.

Article 5: Conditions environnementales

La Ville est engagée dans une démarche environnementale, notamment pour les manifestations qu'elle organise.

Ainsi, il est demandé aux participants de favoriser le co-voiturage pour se rendre sur le site des épreuves, de trier leurs déchets dans les conteneurs mis à disposition sur le site des épreuves...

Article 6: Annulation

En raison d'un contexte national particulier ou en cas de mauvaises conditions météorologiques, cette journée pourrait être annulée. L'annulation interviendrait alors au plus tard 48 heures avant la date de la manifestation.

En cas d'annulation, le chèque de caution serait remis directement au représentant de chaque équipe la semaine suivante.